

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RS - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'un avenant n° 3 au marché de conception-réalisation d'un ensemble passerelle / vélostation / hall multimodal / bureaux dans le cadre du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 118-17

objet **RS - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'un avenant n° 3 au marché de conception-réalisation d'un ensemble passerelle / vélostation / hall multimodal / bureaux dans le cadre du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle qu'un avenant n° 2 au marché de conception-réalisation d'un ensemble passerelle / vélostation / hall multimodal / bureaux dans le cadre du pôle d'échange multimodal de la gare, a été notifié à l'été 2016 pour prendre en compte des modifications au programme du bâtiment multimodal dans le but d'optimiser son fonctionnement, de garantir sa complémentarité avec la gare ferroviaire attenante que la SNCF reconstruit simultanément et, d'une manière générale, de répondre davantage aux besoins des usagers.

Cet avenant n° 2, et notamment la décomposition globale et forfaitaire (DPGF) qui lui était annexée, était basé sur un niveau d'étude esquisse.

Les études ont maintenant abouti et le groupement est donc en mesure de fournir une DPGF plus détaillée au niveau des prestations réalisées.

Le présent avenant a pour objet la validation d'une nouvelle DPGF, plus détaillée, permettant ainsi un suivi plus aisé et précis de l'avancement des travaux dans le cadre de la validation des situations de travaux du groupement.

Cette nouvelle DPGF correspond à un montant global de prestations identique à la DPGF validée dans le cadre de l'avenant n° 2.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accord-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché de conception-réalisation n° F13017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 3 au marché de conception-réalisation d'un ensemble passerelle / vélostation / hall multimodal / bureaux dans le cadre du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 ci-annexé,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 118-17

Objet de l'acte : RS - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'un avenant n° 3 au marché de conception-réalisation d'un ensemble passerelle / vélostation / hall multimodal / bureaux dans le cadre du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe : avenant n° 3 au marché F13017 - conception-réalisation; Annexe avenant n° 3;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19860H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19860H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017